



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 7 juin 2022

Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission citée en référence a déposé son rapport au secrétariat de la Municipalité le 8 mai 2022 avec deux vœux. Après avoir défini les réponses à apporter aux vœux exprimés par la commission de gestion, la Municipalité a adopté les considérations suivantes le mercredi 1^{er} juin 2021.

Nous joignons à nos considérations le rapport de cette commission, que nous avons reproduit tel que présenté, conformément à l'article 116 du règlement du Conseil communal. Le présent document reprend également les vœux formulés auxquels nous vous donnons les réponses ci-après.

NOS RÉPONSES :

Vœu n° 1 :

La satisfaction de la population ne peut actuellement être mesurée que par le biais de lettres/emails adressés à l'administration. Chaque cas est traité au coup par coup, il n'y a pas de systématique et de centralisation dans le traitement de ces courriers. Néanmoins, à part les courriers d'insultes ou anonymes (Qui sont souvent les mêmes...) il semble qu'ils reçoivent tous une réponse.

L'idée a été émise de procéder à un sondage de satisfaction auprès de la population. Chose qui n'a encore jamais été envisagée. Ça permettrait de souligner des points d'améliorations potentiels auxquels « l'intérieur » n'a pas pensé mais serait très compliqué à mettre en place et ne verra donc certainement jamais le jour.

Néanmoins, la sous-commission émet le vœu suivant :

Vœu n°1

Que tous les courriers et remarques adressés à la Municipalité et où le Conseil Communal est en copie soient centralisés afin que le Conseil puisse avoir un retour et un suivi du dossier sur les

démarches entreprises et les réponses données, par le biais, par exemple, des communications de la Municipalité.

Que tous les courriers et remarques adressés à la Municipalité et où le Conseil Communal est en copie soient centralisés afin que le Conseil puisse avoir un retour et un suivi du dossier sur les démarches entreprises et les réponses données, par le biais, par exemple, des communications de la Municipalité.

Réponse : Selon le vœu de la commission de Gestion, toutes les correspondances contenant des feedbacks et remarques dans lesquelles le Conseil communal est en copie ainsi que les réponses apportées seront centralisées et transmises par voie de communication au Conseil communal.

Vœu n° 2 : **Que toutes les demandes de réservation des locaux communaux puissent être traitées durant les heures de bureau soit téléphone ou lors d'une visite même si le/la gestionnaire des locations est empêché/e ou en vacances.**

Réponse : La Municipalité prend note du vœu de la Commission de Gestion et veillera à l'optimisation permanente du processus des réservations dans un souci d'efficience et de service à la population. En parallèle, le système de réservation par le biais du site internet communal est simple et efficace.

CONCLUSIONS :

La Municipalité propose au Conseil communal de bien vouloir :

1. accepter, telle que présentée, la gestion de l'exercice 2021 de la Commune de Payerne ;
2. accepter les réponses municipales aux vœux de la Commission de gestion ;
3. donner décharge à la Municipalité et aux services communaux intéressés pour la gestion durant l'exercice écoulé ;
4. donner décharge à la Commission de gestion.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

E. Küng



La Secrétaire :

C. Thöny